Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 février 2024, à 14 h, à la salle du cabinet du maire de l'hôtel de ville.

Présents :	M. le maire Mathieu Traversy, président Mme Claudia Abaunza, vice-présidente M. Raymond Berthiaume M. Robert Auger M. Benoît Ladouceur
Également présents :	M. Serge Villandré, directeur général Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe, services corporatifs et sécurité urbaine M. Robert Chicoine, directeur général adjoint, développement et aménagement du territoire M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services à la communauté et développement des infrastructures Mme Carole Poirier, directrice de cabinet M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet Me Jean-François Milot, greffier
Absent :	M. Robert Morin

Monsieur le maire est arrivé à la salle à 14 h 30.

Deux stagiaires invités étaient présents lors de la séance, soit messieurs Hugo Parent et Samuel Massicotte.

CE-2024-164-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-165-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 11.1, intitulé *Approbation et signature des Conventions de modification ou de renouvellement d'un prêt par la Ville de Terrebonne à titre de caution de Les Complexes Sportifs Terrebonne inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-166-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 février 2024 et de la séance extraordinaire du 20 février 2024 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-167-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau *Indicateurs clés de performance (ICP)* pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne/Bois-des-Filion/Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1er novembre 2023 au 30 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-168-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du loisir et de la vie communautaire, des lettres de mandat transmises aux organismes mandataires de la Ville de Terrebonne pour l'année 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-169-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1er au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-170-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des embauches pour la période du 1er au 31 décembre 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-171-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1er au 31 janvier 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-172-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction générale afin de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRFI) dans le cadre du *Programme d'appui à l'internationalisation des villes et municipalités du Québec 2023-2024* visant une démarche d'accompagnement pour fournir un cadre stratégique à l'action internationale de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-173-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'embauche de monsieur Nicholas Constantin à titre de chef de section – logistique loisir et évènements spéciaux, à la Direction du loisir et de la vie communautaire, à compter du 18 mars 2024, selon les conditions de travail prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. (ADEC).

QUE le salaire de monsieur Constantin soit fixé au 7e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-174-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 197 372,98 $, taxes incluses, à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 par la résolution du conseil municipal 566-08-2021 avec la firme **COFOMO INC.**, pour les services professionnels d'un architecte de données dans le cadre du *Programme de protection intelligence d'affaires stratégique*, figurant au *Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026* (fiche 10357), pour une durée de 34 semaines.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-175-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde à **VIE ET SÉCURITÉ INTRADO CANADA INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA23-8016 pour une solution de location d'une infrastructure de traitement des appels téléphoniques 9-1-1 prochaine génération hébergée et gérée, pour une période de dix (10) ans, au prix de sa soumission, soit une somme de 5 917 466,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et à la répartition des montants des contrats entre les villes participant au regroupement d'achats.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-176-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **3087-5520 QUÉBEC INC.** (**ÉMONDAGE MARTEL)**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA23-9071 pour l'entretien arboricole et la maîtrise de la végétation, pour une période de trois (3) ans, de 2024 à 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de 1 014 311,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-177-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif adopte la définition de l'objet numéro 16, « **Services professionnels pour une étude de circulation élargie du secteur Urbanova** », qui fera partie du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 793.

QUE le montant relatif audit objet soit d'un montant maximal de 150 000 $.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-178-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 920, intitulé *Règlement décrétant l'acquisition de mobilier extérieur pour le secteur Urbanova et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 379 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-179-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 914, intitulé *Règlement décrétant des honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que pour d'autres études dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 275 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-180-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 915, intitulé *Règlement décrétant le réaménagement de la rue Hervieux et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 498 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-181-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde, conformément à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le contrat de gré à gré G24-3004 à **MAESTROVISION** pour l'acquisition et le déménagement des équipements pour les salles d'interrogatoire vidéo du nouveau quartier général de la police, au prix de sa soumission, soit une somme de 249 798,13 $, taxes incluses, suivant la proposition en date du 7 février 2024.

QU'un montant provisionnel de 24 979,81 $, taxes incluses, soit autorisé.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-182-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 2 069,55 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA18-9013 octroyé à **ENGLOBE CORP.** pour les services professionnels en lien avec la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de stabilisation des berges de deux (2) émissaires pluviaux municipaux aux abords du 2565, chemin Comtois, portant le contrat initial de 82 207,13 $, taxes incluses, plus les montants additionnels déjà autorisés par délégation de pouvoir et/ou résolution, à un total de 130 935,85 $, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-183-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le règlement numéro 919, intitulé *Règlement décrétant des travaux de redressement et d'élargissement du chemin d'accès au futur écoparc industriel Tera 8 ainsi que des honoraires professionnels pour les plans, devis et la surveillance des travaux de construction et de développement des infrastructures nécessaires à son implantation dans le secteur Lachenaie Est, et pour en payer le coût, un emprunt au montant de 5 350 000 $.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-184-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la liste des admissions pour un (1) an, soit pour l'année 2024, de 5 nouveaux organismes ainsi que le renouvellement de 129 organismes déjà admis, conformément à la *Politique d'admissibilité des organismes* issue du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, telle que détaillée aux tableaux 1 et 2 joints au dossier décisionnel.

QUE le comité exécutif prenne connaissance de la liste des organismes n'ayant pas respecté les exigences du processus de renouvellement de l'admissibilité conformément à ladite politique, telle que détaillée au tableau 3 joint au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-185-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine *l'Acte de concession (abandon de droits)* par Sa Majesté en faveur de la Ville de Terrebonne relativement à un immeuble connu comme étant le lot 3 593 216 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de L'Assomption, étant un terrain vacant situé en bordure du chemin Saint-Charles et de la rivière des Mille-Îles, ayant une superficie de 305,4 mètres carrés, pour un montant de 2 874,34 $, taxes incluses, aux fins de régularisation du titre de propriété et selon les termes et conditions mentionnés.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-2024-186-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mathieu Traversy Président du comité exécutif	Me Jean-François Milot Greffier